

Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Céline TELLIER, Ministre de l'Environnement, de la Nature,
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,
concernant
**Appel à projet « forêt résiliente » (suivi) et aide pour les
propriétaires touchés**

Madame la Ministre,

Il y a un mois, vous répondiez à deux questions de mes collègues Madame Laffut et Monsieur Fontaine sur votre projet pilote « Forêt résiliente » ainsi que sur la reconduction des mesures de lutte contre la prolifération des scolytes de l'épicéa.

Je me permets de revenir vers vous pour refaire le point à ce sujet : Madame la Ministre, les propriétaires forestiers privés ont jusqu'au 30 juin prochain pour répondre à cet appel à projet qui entend encourager, par des subsides, la régénération des essences et créer des forêts résilientes, plus adaptées aux changements climatiques, tout en produisant du bois de qualité. Beaucoup ont-ils répondu à l'appel ? Vous indiquiez également que plusieurs webinaires seraient créés à leur intention pour les aider à construire leurs projets de régénération. Ceux-ci ont-ils eu du succès ? Concernant les propriétaires publics qui ont, eux, jusqu'au 1^{er} septembre pour approuver leur proposition par le DNF, avez-vous déjà des nouvelles ? Ont-ils répondu présents ?

Concernant la lutte contre la pullulation des scolytes, vous indiquiez que l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 juillet 2020 était en cours de révision afin d'être plus efficace encore. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ? Quand pouvons-nous l'espérer ?

Enfin, vous indiquiez avoir lancé un second marché pour étudier la meilleure solution à mettre en place pour aider les propriétaires touchés par cette crise, de type fonds d'indemnisation ou de soutien. Avez-vous eu plus de retour que le premier à ce sujet ? En outre, ne faudrait-il pas agir dès aujourd'hui pour aider les exploitations forestières privées et publiques qui ont souffert du manque à gagner sur ces ventes de bois scolytés ?

Si nous sommes évidemment ravis de toutes les actions que vous meniez en matière de biodiversité, il ne faut cependant pas laisser tout à fait de côté les aspects économiques qui y sont liés. Mettre en place une forêt naturelle partout où c'est possible, nous sommes pour, mais pas à tout prix : il y a tout même là un secteur qui doit vivre, un secteur qui a déjà beaucoup souffert par cette pullulation de scolytes de l'épicéa qui, rappelons-le, est actuellement l'essence dominante de nos forêts wallonnes.

Je vous remercie.

La réponse de la Ministre :

La proposition de l'ASBL Forêt & Naturalité, à savoir permettre aux propriétaires qui le souhaitent de maintenir leur peuplement scolyté en l'état, ne me semble pas envisageable dans une région comme la nôtre compte tenu de la structure et du morcellement de nos forêts ainsi que de la biologie du scolyte.

La décision d'un seul propriétaire de laisser le scolyte se développer librement pourrait en effet impacter des dizaines d'autres, ce qui n'est pas acceptable. Une telle option n'a pas non plus de sens d'un point de vue économique, au regard de la valeur marchande des arbres scolytés et du maintien des qualités technologiques du bois produit.

La régénération naturelle est néanmoins effectivement l'option à privilégier lorsqu'elle est possible, c'est-à-dire lorsque les essences sont adaptées à la station et qu'elles sont capables de résister aux conditions climatiques changeantes.

Concernant la problématique des essences exotiques, il convient de rester prudent et d'éviter l'introduction d'essences qui pourraient s'avérer invasives ou être sujettes à court ou moyen terme à des agents pathogènes. Une option pertinente est le recours à ce que l'on appelle la « migration assistée de provenances plus adaptées d'essences autochtones ». Il s'agit en fait d'introduire dans nos peuplements des individus d'origine plus méridionale, par exemple, qui portent dans leur patrimoine génétique des facteurs de résistance aux climats plus chauds et plus secs.

Le risque d'importer des essences inadéquates est contrôlé par le Code forestier qui encadre et restreint les plantations avec des essences qui ne sont pas en conditions optimales ou tolérées au sens du Fichier écologique des essences.

Dans le cadre du projet « Forêt résiliente », l'introduction d'essences non référencées au fichier écologique est soumise à l'avis du Comité de suivi du projet. Des recherches sont toujours en cours et de nouvelles essences pourraient être introduites dans cet outil.

Ces stratégies seront effectivement débattues lors des Assises de la forêt et lors de l'élaboration du programme forestier régional. Les Assises devraient se tenir à l'automne et le Programme forestier régional se concrétiser fin 2022.

L'article 1er du Code forestier invite en effet à maintenir l'équilibre entre les peuplements résineux et les peuplements feuillus. Il faut cependant rappeler qu'il vise également à promouvoir une forêt mélangée et d'âges multiples, adaptée aux changements climatiques et capable d'en atténuer certains effets.

Cette seconde disposition éclaire la crise des scolytes que nous subissons et qui résulte pour partie de plantations monospécifiques et équiennes la plupart du temps, c'est-à-dire d'âge égal, établies dans des conditions inadéquates d'un point de vue stationnel.

L'objectif de maintenir cet équilibre feuillus – résineux doit être analysé au regard de cette disposition du Code, dans sa globalité. Les plus longues périodes de sécheresse et les températures plus élevées ont en effet un impact inévitablement négatif sur les résineux non

indigènes, comme les épicéas ou le douglas, qui ne sont pas en situation idéale d'un point de vue climat, sol ou de la topographie.

Notre objectif doit être de maintenir une forêt productive dans ce contexte climatique incertain, en travaillant à la lumière des recherches scientifiques et des observations les plus récentes.

Concernant l'appel à projets « Forêt résiliente », 34 dossiers ont déjà été introduits au niveau de l'Office économique wallon du bois. Les webinaires – au nombre de sept – ont pour leur part rencontré un certain succès avec 297 participants en tout et 370 rediffusions depuis lors.

Au-delà des dossiers déjà rentrés, l'Office nous a confirmé l'engouement pour ce projet et s'attend à recevoir la grande majorité des dossiers à la fin de ce mois de juin.

Au niveau des propriétaires publics, l'administration est à pied d'œuvre également pour leur proposer des projets en accord avec les exigences techniques encadrant le projet.

L'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux scolytes n'a malheureusement pas pu passer dans la forme qui vous avait été présentée, et ce, suite à une remarque du Conseil d'État. Mon administration y travaille afin d'assurer la base réglementaire nécessaire.

Suite au second appel d'offres, un prestataire a pu être désigné la semaine dernière. Il aura pour mission d'identifier les mécanismes économiques les plus appropriés pour assurer la gestion des risques sanitaires et climatiques en forêt.

Concernant une aide immédiate, celle-ci se concrétise en fait en ce moment même par l'appel à projets « Forêt résiliente », et par un droit de tirage pour les forêts publiques, orienté principalement vers la reconstitution des peuplements impactés par les scolytes.

Enfin, je le répète souvent, il faut cesser d'opposer systématiquement production de bois et biodiversité. Les deux sont intimement liés dans le concept de forêt résiliente. Une telle forêt sera mieux à même de produire du bois de qualité, au bénéfice du secteur et de la filière bois. Le secteur vivra également mieux sur base d'une forêt plus diversifiée et plus résiliente.

C'est d'ailleurs l'esprit dans lequel nous avons travaillé au sein du Gouvernement, à travers le Plan de relance, qui prévoit plus de 40 millions en faveur de la forêt et de ses acteurs clés.